

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article512>



# Jeudi 25 novembre : stage animé par Denis Paget sur le rapport Thélot et la future loi d'orientation pour l'Ecole (1)



de Dijon - Départements - Yonne - A noter sur votre agenda -  
Publication date: jeudi 25 novembre 2004

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

**Les propositions de la Commission Thélot doivent servir à l'élaboration de la future loi d'orientation votée au printemps prochain. Elles constituent une attaque d'envergure contre la qualité de la formation des jeunes, le métier d'enseignant et le service public d'éducation.**

## **Les propositions Thélot : un ensemble cohérent et destructeur**

Même si Thélot et le Ministère prétendent qu'il ne s'agit que de propositions (au demeurant « *intéressantes* » a dit Fillon) qui doivent être débattues, il faut souligner la grande cohérence de ces propositions avec la « Loi Organique relative aux lois de Finances » (L.O.L.F.), qui doit s'appliquer à partir de janvier 2006 et le projet de « Loi de modernisation de la Fonction Publique » qui doit être élaborée à l'automne.

On y retrouve la même logique libérale de réduction des coûts du service public, de désengagement de l'Etat, de décentralisation, d'autonomie des établissements, de renforcement des pouvoirs des chefs d'établissement et des recteurs, de contractualisation, d'individualisation, de mise en concurrence et de remise en cause des statuts.

## **Aucune ambition pour les jeunes**

## **L'Ecole vue comme pourvoyeuse de main d'œuvre employable et docile.**

– Des propositions en décalage total avec les besoins de l'économie.

L'an dernier, lors du « Grand débat sur l'école », le Haut Conseil de l'Evaluation de l'Ecole soulignait le manque de diplômés à Bac+3 et plus, et l'excédent de sortants de BEP et CAP. Il en déduisait logiquement que « *l'augmentation du nombre des diplômés de l'enseignement supérieur paraît s'imposer comme une exigence forte de développement économique* ».

Un an plus tard, l'introduction du rapport Thélot, sous le titre révélateur de : « *L'adaptation de la formation à l'emploi* » (!!), rejette l'élévation du niveau de formation hors de la formation initiale et fixe comme perspective la nécessité de pourvoir « *la part, considérable dans l'avenir, des emplois peu qualifiés ou requérant une qualification d'ordre comportemental ou relationnel* » !!

**C'est le renoncement à toute politique ambitieuse d'élévation des qualifications pourtant signalée comme indispensable l'an dernier !!**

L'employabilité, immédiate et au moindre coût, devient l'objectif central vers lequel doit tendre le système éducatif français comme tous les autres systèmes éducatifs européens.

– Une Ecole fortement inégalitaire.

Le rapport rejette la perspective d'amener 80% des jeunes au niveau du Bac au profit d'un objectif, a priori séduisant, faire réussir tous les élèves.

Mais, en réalité, il ne s'agit, là, que de s'assurer que tous maîtrisent un socle commun appauvri de connaissances, compétences et règles de comportement défini en termes éducatifs, psychologiques et moraux !

Le socle de base proposé serait constitué de deux piliers des enseignements obligatoires (la langue et les mathématiques) et de trois compétences utiles à valoriser :

- l'éducation à vivre ensemble, sorte d'éducation à la civilité.
- l'anglais de communication internationale « la langue des échanges internationaux » (cf. meilleure employabilité)
- la maîtrise des TIC (cf. meilleure employabilité)

Tandis que certains élèves étudieraient, dans le cadre des enseignements obligatoires, les humanités, les sciences, l'EPS, les arts, une langue vivante, la découverte des métiers, la technologie et le travail manuel (dans tout cela l'histoire géographique disparaît ainsi que tous les repères du passé et à l'espace), les autres se concentreraient sur le seul socle de base ; socle au demeurant suffisant puisque « *l'incertitude de l'avenir conduit à souhaiter que cet accroissement (du niveau de formation et de qualifications des individus) ne se produise pas lors de la formation initiale : il devrait au contraire résulter de l'essor de la formation tout au long de la vie* ».

Quand on sait que, plus les salariés sont diplômés, plus leur sont offertes des possibilités de formation continue et, à terme, de promotion et d'augmentation de salaire, on voit que ce choix conduirait à l'exclusion d'une partie de la population.

Qu'on ne s'y trompe pas donc : il ne s'agit pas de donner moins au prétexte de donner mieux ! Le but est de donner moins à tous (ce qui réduit les moyens à mettre en œuvre...), sauf à quelques-uns. **Cette organisation des enseignements est aux antipodes de notre conception de la culture commune.**

– **Des citoyens un jour, peut-être ; polis toujours, c'est sûr !**

On ne peut que s'inquiéter de l'importance attribuée par la commission à l'éducation à la civilité.

Pour « *faire face au défi que représente la montée de la violence, des incivilités et du communautarisme* » et afin de tenir compte de la « *montée des inquiétudes face aux incivilités* », la commission serine à longueur de pages la nécessité de développer « *l'éducation à la civilité et à la citoyenneté* » qui s'apparente, en fait, plus à du dressage qu'à un apprentissage de la citoyenneté dont la commission a une vision réactionnaire : « *L'école doit cultiver la civilité et préparer à l'exercice de la citoyenneté. Civilité et citoyenneté ne peuvent être confondues. L'apprentissage de la politesse doit précéder l'initiation à la politique* » ; « *la commission insiste sur la présence des règles de comportement dans le socle des indispensables* ».

L'accent mis sur l'éducation à la civilité (le premier des trois grands principes que la commission entend assigner à l'Ecole) s'explique par la volonté de prendre en compte les demandes du patronat : « *Le monde de l'entreprise - à travers son insistance sur les règles de socialisation dans le processus de formation d'actifs qualifiés - paraît plus demandeur en "éducation" que d'autres acteurs ou partenaires de l'Ecole* ».



## Faut vraiment qu'on discute ensemble de

# tout ça, non ?

## Le SNES a des propositions alternatives. Vous les connaissez ?

Pour participer au stage SNES 89 animé par **Denis Paget**, ancien co-secrétaire général du SNES, déposez votre demande d'autorisation d'absence (*utilisez le formulaire à télécharger ci-dessous*) **avant le 24 octobre** et pensez à nous informer de votre présence pour nous faciliter l'organisation matérielle du stage.

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/doc-d03fe.svg>

**Demande de participation à un stage du SNES-FSU 89**



Fédération Syndicale Unitaire

**S**yndicat **n**ational des **e**nseignements de **S**econd degré

---